

Plan de cours

CRI-3800 – Principes d'évaluation clinique

Cours magistraux : Zoom

Professeur : Jean-Pierre Guay

jean-pierre.guay@umontreal.ca

Bureau : C-4079

Monitrice : Ann-Pierre Raiche

ann-pierre.raiche@umontreal.ca

1. *Descripteur du cours*

Histoire de cas et évaluation : le sujet, la situation, les ressources à mobiliser. Scénarios d'application dans les situations spécifiques.

2. *Objectifs du cours*

- Développer une meilleure connaissance des travaux portant sur les instruments utilisés par les criminologues et de la façon dont ils sont développés
- Mieux connaître l'évolution des travaux et des instruments l'évaluation du risque
- Développer un esprit critique face à la pratique criminologique de l'évaluation et de la prédiction
- Développer une connaissance plus approfondie de la cotation d'un instrument d'évaluation du risque
- Comprendre l'interface entre le risque et la protection

3. *Loi sur les droits d'auteur et l'enregistrement des cours*

Le Bureau des affaires juridiques de l'Université signale que les cours sont protégés par la loi sur les droits d'auteur. En conséquence, les étudiants qui désirent effectuer l'enregistrement audio d'un cours doivent pour ce faire, en demander l'autorisation au professeur ou au chargé de cours concerné. Le professeur ou le chargé de cours peut accepter ou refuser que son cours soit enregistré. L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps, et pourront faire l'objet de sanctions.

Compte tenu de la nature sensible des contenus, l'enregistrement ou la diffusion est strictement interdite et passible de sanctions.

4. *Règlement des études de premier cycle*

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique:

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

5. *Révision de l'évaluation (article 9.5)*

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_ENVOYER.pdf

6. *Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)*

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

7. *Justification d'une absence (article 9.9)*

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_for_m.pdf

8. Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

DOCUMENTS ET RESSOURCES DOCUMENTAIRES:

- Documents distribués en classe ou accessibles sur Studium

ÉVALUATION¹

- Examen pratique YLS/CMI (30%) : _____ 17 mars 2021
- Travail sur un outil ou une population (40%) : _____ 21 avril 2021
- Examen final (30%): _____ 21 avril 2021

BARÈME DE NOTATION

Points	Note littérale	Valeur	Rang
4,3	A+	excellent	8%
4	A		25%
3,7	A-		
3,3	B+	Très bon	35%
3	B		
2,7	B-		
2,3	C+	bon	25%
2	C		
1,7	C-		
1,3	D+	passable	0-7%
1	D		
0	E	échec	0%

¹ En cas de circonstances extraordinaires au-delà du contrôle de l'Université et sur la décision de celle-ci, l'évaluation des apprentissages dans ce cours est sujette à changement.

Mercredi le 20 janvier 2021

Introduction : la place de l'évaluation dans les pratiques de pointe

- Introduction sur les principes du cours
- Présentation du plan de cours
- Présentation des évaluations
- L'intervention auprès des auteurs d'infractions

Lecture:

Benbouriche, M., Guay, J.P. & Vanderstukken, O. (2015). Les principes d'une prévention de la récidive efficace : Le modèle Risque-Besoins-Réceptivité, *Pratiques psychologiques*, 21, 219-234. doi:10.1016/j.prps.2015.05.002

Mercredi le 27 janvier 2021

Prédiction et jugement clinique en évaluation du risque

- Les pratiques basées sur les données probantes
- L'essentiel du débat et son évolution
- Les biais cliniques classiques

Mercredi le 3 février 2021

Notions de psychométrie : les questions de fidélité et de validité

- La fidélité et sa mesure
- La validité et les types de validité
- L'utilité des notions de psychométrie dans l'économie générale de l'évaluation des personnes
- Les méthodes statistiques couramment utilisées dans le champ de l'évaluation du risque

Lecture :

Guay, J.P., Benbouriche, M. et Parent, G. (2015). L'évaluation structurée du risque de récidive des personnes placées sous main de justice : méthodes et enjeux. *Pratiques psychologiques*, 21, p. 235-247, <http://dx.doi.org/10.1016/j.prps.2015.05.005>

Mercredi le 10 février 2021

L'évaluation des personnes : approche autorévélees et outils structurés

- Les familles de méthodes : avantages et limites
- Évaluation basée sur des facteurs statiques et des facteurs dynamiques
- Les enjeux de conceptualisation et de mesure des facteurs dynamiques et des besoins criminogènes

Lecture :

Heffernan R., Ward T. (2020) Current Conceptualizations of Dynamic Risk Factors. In: Dynamic Risk Factors for Sexual Offending. SpringerBriefs in Psychology. Springer, Cham.
https://doi.org/10.1007/978-3-030-58275-3_1

Mercredi le 17 février 2021

L'évaluation structurée chez les adolescents

Invitée : Sophie St-Louis, Centre Jeunesse de Laval

- Principes de cotation et application
- Le cas particulier du Québec
- Quelques données préliminaires
- Des exemples d'évaluation (Jesness, MIDSA, RPD, YLS/CMI et IRBC).

Mercredi le 24 février 2021

L'évaluation du risque et des besoins: une application avec le YLS/CMI

- Le développement du LS/CMI et les principes théoriques derrière l'instrument et les bases empiriques de l'instrument
- La traduction, l'adaptation et la validation
- Survol des principales sections de l'instrument
- Les règles de cotation

Lecture préparatoire :

Hoge, R. D. (2010). Youth Level of Service/Case Management Inventory. In R. K. Otto & K. S. Douglas (Eds.), *Handbook of violent risk assessment* (pp. 81–95). New York: Routledge/Taylor & Francis Group.

Mercredi le 3 mars 2021

Semaine de lecture

Mercredi le 10 mars 2021

L'évaluation du risque et des besoins : une application avec le YLS/CMI

- Les règles de cotation
- Exercices sur des cas

Mercredi le 17 mars 2021

Examen pratique YLS/CMI

Mercredi le 24 mars 2021

La dérogation clinique et l'évaluation des facteurs de protection : Notions théoriques

- La pertinence de la dérogation clinique
- Les travaux sur la dérogation clinique
- Limites associées à l'évaluation du risque

Lecture préparatoire :

Guay, J.P. & Parent, G. (2018). Broken legs, clinical overrides and recidivism risk: An analysis of decisions to adjust risk levels with the LS/CMI, *Criminal Justice and Behavior*, 45, 82-100.
<https://doi.org/10.1177/0093854817719482>

Mercredi le 31 mars 2021

L'évaluation des facteurs de protection : une application de la SAPROF

- Conceptualisation et opérationnalisation
- Les composantes du SAPROF
- Principes de cotation et application
- Exercices en classe sur des cas

Lectures préparatoires :

Guay, J.P., & de Vries Robbé, M. (2017). L'évaluation des facteurs de protection à l'aide de la SAPROF, *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique*, 175, 894-900.
<https://doi.org/10.1016/j.amp.2016.08.016>

de Vogel, V., de Ruiters, C., Bouman, Y., & de Vries Robbé, M. (2011). SAPROF. Guide d'évaluation des facteurs de protection pour le risque de violence (French translation of the SAPROF guidelines by Jean-Pierre Guay and Tiziana Costi). Utrecht: Forum Educatief.

Mercredi le 7 avril 2021

L'évaluation des facteurs de protection : une application de la SAPROF

- Exercices sur un cas clinique

Mercredi le 14 avril 2021

L'évaluation du risque de récidive : les instruments spécifiques aux auteurs de délits sexuels (selon les disponibilités du conférencier)

Invité : Ian Barsetti, psychologue, Service correctionnel du Canada

- Les instruments pour les délinquants sexuels
 - Les instruments de la famille Statique, Stable et Aigu

Lecture préparatoire :

Hanson, R.K. (2014). Sex offenders, in C.D. Webster, Q. Haque & S.J. Hucker (Éds). *Violence Risk-Assessment and Management: Advances Through Structured Professional Judgement and Sequential Redirections*, Second Edition. John Wiley & Sons, Ltd.

Mercredi le 21 avril 2021

Examen final Remise du travail

9. Évaluations

Examen pratique YLS/CMI (30%)

L'examen pratique consiste à coter le YLS/CMI d'une personne judiciairisée. Le format choisi est une capsule vidéo d'un entretien avec un adolescent. Elle sera accessible en ligne pour les étudiants. Ces derniers pourront la visionner pendant la séance et coter le cas. La cotation pourra s'effectuer en équipe de 2 ou 3 personnes.

Travail sur un outil ou une population (40%)

Le travail consiste en une synthèse de la littérature scientifique sur une population ou un outil. Le travail pourra s'effectuer en équipe de 2 ou 3.

Examen final (30%)

L'examen final consiste en une série de questions vrai ou faux, choix multiples, court et moyen développement portant sur la matière vue en classe et les lectures.